PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE THORIGNY-SUR-MARNE

Nombre de Membres composant le Conseil	: 33
Présents	: 25
Représentés	: 8
Absents excusés	: 0

ANNEE : 2026 CONSEIL n° 7

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Thorigny sur Marne, légalement convoqué le premier juillet deux mille vingt-six, s'est assemblé dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame FENZAR-RIZKI Bouchra
Monsieur LOUCHARD Michel
Madame NAUDIN Magali
Monsieur DERRIEN Vincent
Madame DA COSTA Laila
Monsieur GILLOT Hervé
Monsieur BULETÉ Guillaume
Madame BREHAUX Patricia
Monsieur THIESSON Olivier
Madame AUTRET Nathalie
Madame DINH Minh-Tu
Madame COURRIER Anne
Monsieur HEIL Damien
Monsieur LE PALEC Patrice
Madame LE MENN Fanny
Mme AUBERT-GUENOUN Sandra
Monsieur LAIFAOUI Samir
Monsieur MARQUE Didier
Monsieur HAMELIN Fabrice
Madame GUICHON-VATEL Laetitia
Monsieur MERRAR Karim
Monsieur DA SILVA Manuel
Madame DESPRES Lauren
Monsieur ZITA Jean-Paul
Monsieur PARODI Antoine

ETAIENT REPRESENTES :

Madame GUINEZ Sandrine par Madame AUTRET Nathalie
Madame PRETE Anne-Julie par Madame NAUDIN Magali
Madame GRANÇON Véronique par Monsieur LOUCHARD Michel
Monsieur DIOUF Abdourahmane par Monsieur HEIL Damien
Monsieur NEGROUZ Mohamed par Monsieur DERRIEN Vincent
Monsieur SENS Brice par Madame DA COSTA Laila
Monsieur GUILLEMET Thibaud par Madame GUICHON-VATEL Laetitia
Madame LELOUP Laurence par Monsieur HAMELIN Fabrice

ETAIENT ABSENTS :

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil. Pour la présente session, Monsieur GILLOT Hervé ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PV DU 16 JUIN 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire indique qu'un point supplémentaire est proposé à l'ordre du jour et posé sur table : l'élargissement du périmètre d'étude en centre ville. Madame le Maire s'enquiert de l'accord de l'ensemble du Conseil pour étudier ce point.
S'abstiennent M DA SILVA, M PARODI, Mme DESPRES, M ZITA, votent contre M GUILLEMET par procuration, Mme LELOUP par procuration, M HAMELIN, Mme GUICHON-VATEL, M MERRAR. Le reste du Conseil vote pour.
La proposition d'étude du point est adoptée à la majorité.

FINANCES

1.1- Adhésion au FSL

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une convention annuelle avec le Conseil Départemental de Seine et Marne relative à l'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le FSL apporte une aide financière individuelle aux ménages en difficulté afin d'accéder au logement ou de se maintenir à domicile. De plus, ce fonds peut également régler les factures d'Energie. Enfin, il soutient les structures d'insertion effectuant de l'accompagnement social lié au logement.

Depuis 2013, la cotisation est fixée à 0,30€ par habitant. Ainsi, l'adhésion demandée dans la convention pour l'année 2026 s'élève à 3 162,00€.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement avec le Conseil Départemental ainsi que tous les documents afférents.

Il est procédé au vote.
A l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement avec le Conseil Départemental ainsi que tous les documents afférents,

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026 à l'article 65574 – contribution au titre de la politique de l'habitat,

1.2 – Rapport pour le FSRIF

Rappel sur le FSRIF

Depuis le 1er janvier 1991, le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. La répartition des crédits du FSRIF est soumise à l'avis d'un comité d'élus de la région, rendu sur proposition du ministre chargé de la ville et du ministre chargé des collectivités territoriales.

Le comité comprend :

- la présidente du conseil régional ;
- les présidents des conseils départementaux de la région ;
- la maire de Paris ;
- trois présidents d'établissement public de coopération intercommunale élus par le collège des présidents d'établissement public de coopération intercommunale de la région ;
- treize maires élus par le collège des maires de la région.

Ce comité élit en son sein son président. En 2025, la dotation perçue par la ville au titre de ce fonds s'est élevée à 476 253contre **485 799 € l'année dernière et contre 602 187 € l'année d'encore avant**. L'article L. 2531-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le « *Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France prévu à l'article L. 2531-12 présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement* ». Le rapport doit être ensuite notifié à la préfecture de département. Les recettes provenant du FSRIF, si elles ne sont pas affectées, participent à pérenniser et développer la politique sociale menée par la ville.

En 2025, les actions entreprises par la Municipalité ont été poursuivies et consolidées. Dans la continuité de sa politique relative à l'amélioration des conditions de vie des thorigniens, peuvent être recensées, à Thorigny, les actions suivantes :

Politique tarifaire communale

La commune propose différents services tarifés aux usagers. Restauration scolaire, accueils et centres de loisirs, service petite enfance, séjours jeunesse et séniors, pour ne citer que ces derniers, connaissent tous une tarification au quotient familial pour des tarifs adaptés aux revenus des familles.

Les usagers payent ainsi une fraction, plus ou moins grande, du coût réel de chaque prestation. A noter que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2015, malgré le contexte d'augmentation de toutes les prestations, dont les tarifs de l'énergie, de nourriture et de coût salarial.

La tarification des repas et des UTA est identique à celle des années précédentes. Il n'y a donc aucune augmentation pour les familles dont les enfants fréquentent la cantine, les accueils de loisirs, l'aide aux devoirs et l'EMS.

Soutien aux familles

Différentes actions constituent un soutien financier aux familles

Participation au coût du Pass Navigo pour les lycéens, apprentis et étudiants 12 646.60€ € en 2025
Reconduction du dispositif « chèques Thorigny loisirs » qui favorise l'inscription dans les activités des associations : En 2025, 2859 chèques ont été émis et 546 enfants de 3 à 17 ans qui ont pu bénéficier de ce dispositif.
La somme des chèques utilisés en 2025 est de 30 900€.

Soutien au lien social à travers la vie associative

Le total du budget alloué à la vie associative, incluant les subventions de fonctionnement mais aussi les aides exceptionnelles et complémentaire est de 113 700 € en 2025. La part d'aide au fonctionnement des associations en 2025 atteint 82 800 euros. Tous les secteurs de la vie associative sont concernés : sports, loisirs, culture, vie de quartier... Une trentaine d'associations ont bénéficié de subventions directes. Depuis 2021, la charte sur la laïcité est signée par les associations qui signent aussi avec la ville une convention d'objectifs et de financement.

Il convient d'ajouter à ces financements l'ensemble des prestations accordées aux associations : prêt et mise à disposition de locaux, prêt de matériel...
Par exemple, principal équipement municipal accueillant les activités régulières et occasionnelles des associations, l'Esplanade-Maison des associations nécessite entretien, consommation de fluides et travaux divers pour assurer les meilleures conditions d'accueils pour les usagers.

Ce n'est pas le seul équipement mis à disposition du monde associatif, tant pour les activités régulières qu'occasionnelles.
D'autres équipements sont utilisés, dont, notamment, le Moustier, le parc des sports, le Hangar 4 ou le gymnase du Moulin à Vent réouvert cette année après les travaux de rénovation et d'embellissement.

L'emploi de la personne dédiée aux relations avec les associations créées en juillet 2020 est permanent, afin de faciliter le dialogue et la réponse aux besoins et constitue un vrai service « vie associative » est désormais solide et consolidé dans un positionnement clair au sein du Pôle Education Vie Locale Solidarités.

Action sociale et CCAS

Le CCAS est désormais s'installé dans les locaux entièrement rénovés de l'ancienne poste, rue du Moustier. Au quotidien, le CCAS anime une action générale de prévention dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il propose aussi un accompagnement social des publics fragilisés. Il assure différentes missions directement orientées vers la population et notamment :

- L'accueil et l'information du public : le CCAS reçoit tous les thorigniens ayant besoin d'une information, d'une orientation, d'une écoute, d'une aide administrative ponctuelle. En 2025, près de 2500 accueils, physiques et téléphoniques, ont été effectués sur les sujets suivants :
- les séniors, le social, logement, et divers, selon la demande principale de la personne.

- La domiciliation des personnes sans domicile stable, afin qu'elles bénéficient d'un justificatif de domicile et d'une adresse où recevoir du courrier.

- L'accompagnement social des thorigniens en difficulté par la mise en œuvre d'un suivi individualisé, d'aide aux démarches administratives, d'une orientation vers les services partenaires.

- L'attribution d'aides ponctuelles ; aide alimentaire d'urgence et autres aides financières (loyer, électricité, frais médicaux, etc.) : aides accordées après évaluation sociale et examen du dossier en commission. En 2025, le montant total des aides allouées par le CCAS s'élève à 13 094€.

Séniors et CCAS

Dans une logique de prévention des risques sanitaires liés à des épisodes de forte chaleur, le CCAS permet à toutes les personnes fragiles et isolées, âgées ou en situation de handicap, de s'inscrire sur le "Registre nominatif des personnes fragiles isolées". Ce dispositif est renforcé en période estivale.

Aussi, afin d'agir en faveur de la lutte contre l'isolement social et du maintien à domicile des séniors, le CCAS propose :

- Un service de portage de repas à domicile. En 2025, 17 096 repas ont été livrés.
- Un service de navette a été maintenu malgré les contraintes budgétaires.
- Deux sorties et un voyage à destination des séniors
- 800 colis de fin d'année et 225 séniors présents au repas de fin d'année
- Un programme d'activités en faveur du bien vieillir : gym douce, ateliers de prévention et temps de loisirs et de convivialité à l'occasion de la semaine bleue…
- Des visites de convivialité réalisées par les bénévoles du CCAS

Afin d'assurer ces missions, la commune verse une dotation annuelle (132 000 € en 2025).

Logement d'urgence

Au premier étage du pôle Solidarités (dits « Ancienne Poste ») intégrant les bureaux du CCAS, trois appartements, un T1 et deux T3 sont mobilisés au titre de logements d'urgence.
Ils ont pour vocation de répondre aux besoins de logements des personnes en fonction de leurs difficultés sociales.
Il s'agit d'une solution temporaire offerte à des personnes sans logement, aux familles en difficulté ou

aux personnes en précarité afin de leur permettre de retrouver un toit de façon temporaire et d'engager les démarches nécessaires. Il peut également s'agir de répondre à une nécessite de mise à l'abri immédiate (inondation, incendie, violences conjugales.)
Le bilan en 2025 est de 3 familles accueillies

Logement social

Le service logement est intégré au CCAS. Les demandeurs sont reçus sur rendez-vous afin de leur donner les informations les plus complètes sur le parcours de la demande de logement de manière générale.
Pour 2025, 355 demandes ont été enregistrées par le service logement, premières demandes et renouvellements confondus.

Petite enfance

Le multi accueil est agréé pour l'accueil de 44 enfants dans les locaux du Centre d'Accueil de l'Enfant. L'équipe d'encadrement se compose d'une responsable éducatrice de jeune enfant et d'une auxiliaire de puériculture en cours de VAE EJE. Les enfants sont accueillis, en accueil collectif ou en accueil familial chez des assistantes maternelles. Les enfants du multi-accueil, participent à des activités d'éveil et à des regroupements collectifs dans les locaux de la crèche. Des activités ainsi que des visites à domiciles sont programmées chez les assistantes maternelles.

Les assistantes maternelles et les auxiliaires de puériculture travaillent sur des projets communs. Le projet pédagogique s'appuie sur la Charte d'Accueil du Jeune Enfant, et se tourne vers une approche qui n'impose pas d'activité mais qui propose, afin de permettre à l'enfant d'expérimenter seul et à son rythme. Les actions autour du livre et de la lecture sont reconduites, ainsi que les cafés des parents et les ateliers parents/enfants.

Les assistantes maternelles et les auxiliaires de puériculture participent à des journées pédagogiques, à des temps d'analyses de la pratique et de formation. Une psychologue est présente deux journées par mois, pour les enfants, les familles et pour accompagner l'ensemble des professionnelles.

L'accueil collectif : La structure est ouverte de 8h à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Elle est fermée le mercredi, la moitié des vacances scolaires et 3 semaines en août. Elle peut accueillir simultanément 20 enfants, dont 16 enfants en journée, 4 enfants le matin et 4 enfants l'après-midi. Les enfants sont accueillis à partir de 12 mois et jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. L'équipe est composée de quatre auxiliaires de puériculture et un agent de restauration et de lingerie.

L'accueil familial : L'accueil familial est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h et permet d'accueillir 24 enfants de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Les enfants sont accueillis au domicile d'une assistante maternelle agrée par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et employée par la Ville. L'assistante maternelle peut accueillir 3 ou 4 enfants à son domicile. L'équipe est composée d'une auxiliaire de puériculture et de six assistantes maternelles. La structure est ouverte 5 jours par semaine, fermée 3 semaines en août, 1 semaine en décembre et 1 semaine durant les congés de l'assistante

maternelle. Les enfants participent régulièrement à des ateliers d'éveil et à des regroupements collectifs dans les locaux de la crèche.

Le Relai Petite Enfance (R.P.E) : Le RPE a réouvert en octobre 2023. Il est piloté par une éducatrice de jeune enfant. L'établissement est ouvert les lundis et vendredis, de 8h à 12h30 et les mardis et jeudis 8h à 12h30 et de 14h à 17h. Le Relais Petite Enfance est un espace où parents, assistants maternels et gardes à domiciles viennent trouver des informations concernant l'accueil du jeune enfant. Il propose aux enfants et aux assistantes maternelles indépendantes des ateliers et animations collectives, des temps de rencontres, des jeux d'éveil et de découvertes, des sorties, spectacles… Il informe sur les différents modes d'accueil existants, il favorise la mise en relation entre les parents et les assistants maternels. En 2024 le RPE devient un guichet unique de la petite enfance et dans le même espace s'ouvre en juin 2024 le Lieu Accueil Enfant Parent (L.A.E.P).

Le Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) : Le LAEP a ouvert ses portes en juin 2024, L'équipe se compose de deux accueillantes (Auxiliaires de puériculture ou Éducatrice de jeunes enfants). Cet espace anonyme et sans inscription est dédié aux futurs parents et aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents. Les enfants en situation d'handicap sont accueillis jusqu'à l'âge de 6 ans. Lieu de rencontre et de socialisation pour l'enfant, le LAEP permet aux parents de se ressourcer, de jouer et pratiquer une activité avec leur enfant, de passer un moment convivial, d'échanger avec d'autres parents et de rompre l'isolement. Depuis son ouverture le LAEP a accueilli 42 familles et 45 enfants. Il est ouvert les lundis de 13h à 17h, les mercredis de 08h à 12h et les vendredis de 13h à 16h.

Éducation et activités périscolaires

La CTG (convention territoriale de gestion avec la CAF) a été approuvée par délibération du 1er décembre 2022 et signée.
En effet, le dispositif « Contrat Enfance Jeunesse », mis en place depuis plusieurs années par la CAF a évolué pour être intégré dans une convention territoriale globale qui regroupe plusieurs communes de Marne et Gondoire.
Fin 2024, il a été décidé que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans une démarche de diagnostic dans le cadre de la mise en place d'une Convention Territoriale Globale sur l'ensemble du territoire. Cette démarche a pour objectif d'établir un bilan partagé, pour questionner les besoins de la population et les pratiques sur le territoire.
Thorigny en fait naturellement partie, sachant que la Ville avait déjà travaillé à des objectifs partagés dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et des familles en intégrant le développement du soutien à la parentalité dans les objectifs de la convention proposée par la CAF.
.
Le document actuel de la CTG, riches de données et de perspectives, engage les partenaires jusqu'au 31 décembre 2026. Concrètement, des liens resserrés avec les partenaires territoriaux permettent de travailler à des projets communs et des partages d'expérience entre services et élus des communes signataires.

« La convention territoriale globale offre un nouveau cadre de réflexion commun en prenant en compte les nouveaux contours de l'agglomération. Elle prolonge ainsi la dynamique initiée au sein des contrats enfance jeunesse et permet d'améliorer les services à la population
L'analyse conjointe conduite par la Caisse d'Allocations Familiales et les Communes visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation à l'échelle intercommunale fait apparaître un territoire dynamique avec des besoins de services aux familles. »
Concernant plus spécifiquement les activités scolaires et périscolaires, outre l'entretien régulier et les investissements dans les bâtiments scolaires ou le centre de loisirs, la collectivité mène des actions dans ces domaines. A titre d'exemple :

Service scolaire :

- Personnel ATSEM dans les trois écoles maternelles : 14 personnes en 2025

- Une caisse des écoles dotée de 70 000 euros en 2025, permettant la réalisation de nombreux projets portés par les écoles.

- Deux fois par an, des livres sont offerts à tous les enfants des écoles, uniquement sur le budget communal. De même, plusieurs centaines de places de spectacles sont offertes aux établissements scolaires de la ville et au centre de loisirs.

Service périscolaire :

Les accueils de loisirs, au-delà de leurs missions d'accueil des enfants, mènent de nombreuses actions pédagogiques, éducatives et d'éveil tout au long de l'année.

Les structures péri et extrascolaire sont déclarées auprès de la SDJES sur les différents temps d'accueils.

Montant mandaté en fonctionnement du service accueils de loisirs (hors personnel, et avant les derniers rattachements) en 2025 : 165 897.03€

En raison de l'augmentation des effectifs des enfants sollicitant les accueils de loisirs, il est rappelé qu'ont été ouverts deux nouveaux centres d'accueils au sein des groupes scolaires suivants :
- Les Cerisiers à partir de septembre 2021.
- Les Pointes dès février 2022 avec l'ouverture de la cantine attenante en octobre 2022.

La Municipalité dispose désormais de trois 3 structures ouvertes les mercredis.

En 2025, l'équipe de direction des ALSH a poursuivi son action en matière de développement personnel des enfants à travers le sport, l'action environnementale, la culture et le vivre ensemble.

Dans une démarche de promotion du vivre ensemble, l'accueil de loisirs a mis en place de nombreuses

actions favorisant l'ouverture aux autres et la découverte de nouvelles pratiques. Afin d'encourager la participation à des activités collectives entre enfants issus de différents groupes scolaires, des actions conjointes ont été menées en partenariat avec le service jeunesse et sports :

• Poursuite du projet passerelle avec la Team 117 (espace dédié aux 11-15 ans), visant à accompagner les futurs collégiens dans la découverte de l'espace jeunesse de la ville.
• Maintien de la participation des élèves de CM1/CM2 à certaines activités autour de stage sportif (ex. : basket 3x3) organisé par les collégiens, dans le cadre du lien école/jeunesse.
• Mise en place d'une consultation jeunes qui a pour ambition de donner la parole aux jeunes et de leur permettre d'exprimer leurs idées sur l'avenir des pratiques et événements culturels de la ville, tout en favorisant un dialogue direct avec les élus. Ce panel représente une opportunité unique pour les jeunes (Du CM1 au lycée) de s'impliquer activement dans la vie culturelle de Thorigny-sur-Marne.

Pour la 4eme année consécutive, le conseil des enfants périscolaires a poursuivi ses travaux en lien avec les enfants représentés et l'exécutif municipal de la ville de Thorigny. Son objectif premier est de considérer la parole des enfants comme source de propositions concrètes visant à améliorer le quotidien de tous les enfants accueillis et des futurs thorigniens. Cette projection dans l'avenir pour permettre aux enfants de prendre du recul et d'envisager l'intérêt général.

Les enfants du Conseil du Périscolaire participent également aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai, inscrivant aussi leur mandat dans la perspective du devoir de mémoire.

Un partenariat a été initié cette année avec l'association Lire et faire lire, dans le but de transmettre le plaisir de la lecture aux enfants tout en favorisant le lien intergénérationnel. Une bénévole intervient chaque semaine dans l'une des écoles de la commune pour animer des temps de lecture à voix haute auprès des enfants. Ces moments partagés, simples mais riches de sens, permettent de développer l'écoute, l'imaginaire et la curiosité des plus jeunes, tout en créant une relation bienveillante avec une figure adulte extérieure au cadre scolaire ou familial.
Ce dispositif, encore en phase expérimentale, pourrait être étendu à d'autres écoles si les conditions le permettent, tant il s'inscrit naturellement dans les valeurs éducatives portées par les accueils de loisirs.

Afin de favoriser le développement de l'enfant et son ouverture d'esprit, l'équipe d'animation a mis en place plusieurs actions autour de la découverte, de la culture et du vivre-ensemble. Parmi elles, une journée forte organisée en fin d'année scolaire autour de la thématique du handicap a permis de sensibiliser les enfants à la différence et à l'inclusion. Cette journée a réuni l'ensemble des centres de loisirs de la commune, en partenariat avec des associations locales et le service Jeunesse et Sports, autour d'ateliers, de défis, de rencontres et de temps d'échange.

Tout au long de l'année, les enfants ont également pu bénéficier de sorties culturelles variées : visites de musées, séances de cinéma, spectacles ou encore ateliers de pratiques artistiques organisés au Centre Culturel Le Moustier. Ces expériences leur ont offert des occasions concrètes de s'ouvrir à de nouveaux horizons et de développer leur sensibilité artistique et citoyenne.

Enfin, un projet intercentre ambitieux a été mené sous forme de comédie musicale, inspirée de l'univers de High School Musical. Ce projet, qui a rassemblé des enfants issus des trois sites de la ville, leur a

permis de coopérer autour d'un objectif commun, en développant des compétences artistiques variées (chant, danse, jeu d'acteur), tout en valorisant l'expression de soi et le travail collectif.

Pour l'été 2025, des séjours multi-activités ont été proposés aux enfants des accueils de loisirs de Thorigny. Parmi eux, un séjour a été organisé en partenariat avec le service jeunesse, favorisant ainsi la continuité éducative entre les âges.
Ce partenariat a permis de réunir des enfants de CM2 et des collégiens, avec pour objectif de faciliter la transition vers le secondaire, encourager la cohésion entre tranches d'âge et développer l'autonomie des jeunes participants à travers des activités partagées.
Pour l'année 2025, des nouveaux séjours sont d'ores et déjà programmés, avec la volonté de renouveler cette démarche partenariale.

Enfin, le dispositif Coup de pouce mis en place en partenariat avec l'Éducation nationale sous la forme de Clubs Langage (CLA), visant à prévenir les difficultés scolaires dès les premières années d'apprentissage, a été pérennisé.
Durant cette année 2025 ce sont 30 enfants qui ont bénéficié de ces ateliers.
Les ateliers sont conçus pour renforcer la confiance en soi, la curiosité et l'envie d'apprendre des enfants, dans un cadre rassurant et bienveillant, favorisant les échanges entre enfants et adultes. Par ailleurs, une part importante de ce dispositif est dédiée à la parentalité, avec des ateliers et conseils proposés aux parents afin de les soutenir dans l'accompagnement du développement du langage de leur enfant à la maison
Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la continuité des actions éducatives de la commune en faveur de la réussite scolaire, en agissant tôt et en valorisant un partenariat étroit entre l'école, les familles et les intervenants.

Animations et vie locale

Dans un souci de proposer aux habitants de tous âges des activités à la fois fédératrices et variées, dans l'espace public, l'action municipale se tourne à la fois vers les familles, les associations et les publics qui ont peu les moyens de s'offrir des loisirs.

Principaux événements de l'année :

Le village estival *Les Thoris'tivales*

L'édition 2025 du village estival s'est tenue avec succès en accueillant plus de 2500 usagers différents, avec une moyenne journalière de plus de 200 personnes. Il s'agit d'un dispositif regroupant différents espaces clos et sécurisés permettant d'offrir, aux habitants du territoire qui ne partent pas en vacances, un ensemble d'animations sportives, ludiques, festives, de loisirs qui se sont déroulés sur la grande prairie des bords de Marne.

Pour cette édition les familles ont pu ,encore ,bénéficier de loisirs tel que : la baignade avec un bassin de 50m2 surveillé par des maitres-nageurs (la seule piscine provisoire accessible gratuitement en Seine et Marne), des espaces aménagés pour l'enfance et la petite enfance avec des airs de jeux gonflables

(gratuits), une plage équipée pour accueillir de nombreux tournois de sports collectifs, des espaces de loisirs créatifs et des prêts de jeux de sociétés, un espace buvette organisé autour d'un partenariat avec une junior association et des associations locales (Thorigny football,), un espace scénique avec régie accueillant des animations en journée, des grands jeux tous les vendredis avec soirées thématiques, ainsi que des concerts tous les samedis, et un espace restauration accessible aux petits budgets.

L'ensemble des services culture, événementiel, jeunesse et sports, centre social sont mobilisés pour assurer les encadrements nécessaires, sans oublier l'investissement des services techniques et de la police municipale.

Le forum de Rentrée, cet événement a rassemblé l'ensemble des associations et des services à la population pour la présentation et l'inscription aux activités associatives et communales. Aux services de tous les habitants, le forum a reçu plus de 700 visites, offrant des stands de présentation, des démonstrations et un espace de restauration.

La journée d'Halloween le 31 octobre**,** animation réalisée avec des ateliers maternels le matin, conte inter actif et chasse aux fantômes et l'après-midi, notamment un Grand parcours de L'horreur et d'épouvante pour les plus grands. Près de 500 participants sont venus, majoritairement des enfants et des adolescents accompagnés d'au moins un parent.

Le Marché de Noël artisanal et gourmand 10 jours d'animation en partenariat avec la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (total de plus de 60 commerçants, mise à disposition de chalets pour près de 15 commerçants sur Thorigny sur Marne avec des décorations et illuminations, animations et spectacles de rue qui ont fait le plein de public (plus de 1000 personnes par jour et 10000 les samedis).

Le Carnaval : une déambulation à travers la ville a rassemblé plus de 600 personnes pour déambuler à travers la ville et finir autour d'un spectacle et des animations.

Chasse aux œufs : cet événement d'avril a rassemblé plus de 450 enfants qui ont pu repartir avec leurs traditionnels chocolats

Le services jeunesse et sports

La ville de Thorigny est dotée d'un secteur jeunesse composé d'un accueil pour les 11-17 ans (dit Team 117) et d'un accueil pour les 16-25 ans (rue Gambetta).

Ceux-ci mènent tout au long de l'année des actions auprès des jeunes, dans l'objectif de favoriser la vie de groupe et le développement individuel, de lutter contre les ruptures scolaires ou familiales, d'accompagner les projets proposés par les jeunes ou de faciliter leur orientation scolaire ou professionnelle, ainsi que leur autonomie.

Jeunesse

Les services proposés du « 16-25 » :

- Aide à la recherche de travail, de stage (aide à la réalisation de CV, lettre de motivation, entraînement au premier entretien d'embauche …)
- Adhésion au réseau départementale de l'information jeunesse (CIDJ77) . Création et recrutement d'un informateur jeunesse
- Organisation de séjours jeunes
- Aide au montage de projets
- Formation Premiers Secours pour les mineurs (1 sessions)
- Sessions de BAFA Théorique et approfondissement : 20 jeunes ont obtenu la 1ère partie du BAFA et 16 jeunes la 3ème étape
- La mise en place de la Bourse Au Permis visant à soutenir les jeunes Thorigniens de 17 à 25 ans sur leurs projets collectifs ou individuels. 10 bourses au permis ont été proposées. Le montant de la bourse en 2026 est réévalué à 700€ et l'âge d'éligibilité abaissé à 17 ans.

Les services proposés par le « TEAM 117 » :

- Accueil de loisirs et de détente en semaine
- Apprentissage de l'autonomie, espace dédié aux devoirs.
- Organisation d'un séjour pour les jeunes durant l'été
- Aide au montage de projets
- L'Accueil adolescents au quotidien à la team 117, et pendant les vacances scolaires : 90 inscriptions
- Création du concours de Chant Best Singer, 20 jeunes de 11 à 17 ans ont pu faire découvrir leur talent au travers de deux représentations au Moustier : Les 3 gagnants sont accompagnés en studio d'enregistrement pour la création de leur morceau personnalisé .
- Renouvellement de la Junior Association afin de financer des projets jeunes
- Des animations de proximité dans les quartiers avec comme objectif de créer un lien plus fort avec les familles et identifier les familles en difficulté
- Partenariat avec le Collège du Moulin à Vent, qui se traduit par 2 heures hebdomadaires d'actions encadrées par des agents de la ville : 30 jeunes par intervention sur l'expression artistique des jeunes
- Organisation du bal de 3ème avec le collège du Moulin à vent
- Mise ne place d'un évènement gaming pour aborder la thématique du numérique
- Projet Passerelle avec le centre de loisirs : Stage sportif / Ateliers créatifs / Découverte, immersion pour les CM2 à la TEAM 117 avec des échanges sur les contenus des activités.

Sports

La commune dispose de nombreux équipements publics sportifs et en assure l'entretien :

- Un parc des sports, doté de nouveaux espaces et aménagements extérieurs ainsi que d'une nouvelle tribune avec un club house, le parc intégrant désormais pleinement les terrains de tennis (couverts et en extérieur)
- terrain de basket 3/3, deux tables de tennis de table et d'un baby-foot au parc des sports
- Un gymnase polyvalent comprenant deux salles + 1 dojo + 1 salle Karaté + 1 praticable, également accessibles aux établissements scolaires (primaires, collège et lycée)
- un parcours de santé
- un city stade et la création d'un deuxième city dans la résidence de la Sablière
- un street work out en bords de Marne ainsi qu'un parcours au Parc des Samoreaux

- La rénovation du gymnase du Moulin à Vent en 2025 avec des aménagements pour faciliter la pratique sportive des tous les acteurs sportifs éducatifs (service municipaux, associations, éducation nationale …)

Entre autres projets, le service des sports pilote les encadrants sportifs de l'EMS.

« Le service des sports avec des agents diplômés et embauchés à temps pour réaliser les nombreux projets sportifs que porte la ville de Thorigny Sur Marne.

On peut distinguer 3 champs d'intervention différents :

1. Les actions sportives régulières avec comme objectif l'accessibilité à tous :

- Une école municipale des sports pour les 3-11 ans encadrée par 2 éducateurs sportifs diplômés proposée du lundi au samedi avec la volonté de toujours proposer de nouvelles activités. Elle permet une organisation plus adaptée aux tranches d'âges des enfants (2 créneaux séparés d'1 heure) et donc répondant plus efficacement à leurs besoins. L'ancienne formule mélangeait les effectifs ce qui posait des soucis dans le contenu des séances
 au niveau de l'apprentissage et de l'épanouissement des enfants. Les parcours proposés par l'EMS intègrent également la question du développement cognitif des enfants.
- Interventions sportives en partenariat avec l'établissement du Moulin à vent à destination des collégiens
- Obtention du label « ville active et sportive »
- Mise en place d'intervention de gym douce pour le public senior du Centre social
- Le partenariat sportif avec l'Education Nationale avec notamment les 2 éducatrices sportives du service jeunesse et sports qui interviennent auprès des 3 écoles élémentaires et maternelles de la ville en proposant des cycles : rugby, tennis et sports d'opposition. En nouveauté, il a été

proposé aux CM2 des écoles de participer au SRAV : Le savoir rouler à vélo, avec pour objectif de vérifier la sécurité, de gagner en aisance sur son vélo et de sensibiliser à la signalisation des panneaux routier.
- Participation au tournoi de rugby de Marne et Gondoire
- Un Stage sportif + 1 sortie sportive pour les 11-17 ans durant les vacances scolaires avec une organisation permettant un enseignement et un apprentissage plus qualitatif avec une maitrise des effectifs sur l'ensemble de la semaine. L'ancienne formule ne permettait d'arriver à cette qualité pédagogique puisque les jeunes avaient le choix de ne pas rester jusqu'au bout du stage sportif. La notion d'engagement est devenue un objectif important le servie, permettant d'impliquer les jeunes sur une semaine avec une continuité dans l'apprentissage. Cette nouvelle organisation permet également de développer une transversalité avec le tissu associatif de la ville mais aussi avec les autres services municipaux (centre de loisirs, Team 117 …)
- La découverte de la musculation pour tous. (Inscription 5 euros à l'année)
- Un créneau de futsal gratuit pour tous, facilitant l'accès au sport et aux jeunes qui le pratiquent.

Les projets sportifs (loisirs et culturels)

- La course des couleurs dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes. Le sport santé est mis en avant avec notamment le partenariat d'une association pour la prévention du cancer du sein. Des professionnels de la santé interviennent également sur cet évènement rendant la manifestation plus qualitative.
- Les Thorignades : il s'agit d'un événement où plusieurs acteurs éducatifs (écoles, collège et lycée de la ville) et sportifs (associations, services municipaux) sont rassemblés sur une journée avec pour cette édition une thématique autour du sport pour tous. 300 enfants, c'est-à-dire tous les cm2 et 4èmes du collège + une classe du lycée ont participé à cette manifestation sportive, culturelle et loisirs. Cette manifestation mais aussi culturelle et citoyenne permet également aux élèves des différents quartiers de la ville et de différents niveaux de se connaitre, facilitant ainsi le vivre ensemble dans la ville et dans les établissements scolaires.
- Le trophée des champions et la soirée des bénévoles valorisant le monde associatif et ses résultats sportifs ainsi que les bénévoles de chaque association, qui se voient remettre des récompenses lors de cette soirée conviviale.
- La fête du sport qui est manifestation / monstration sportive proposée à toutes les familles, des différentes actions sportives de la collectivité et de ses associations, sur une année. Tous les enfants participants à l'école municipale des sports sont récompensés ce jour-là et sont invités à participer à tous les ateliers proposés.

Le développement des équipements sportifs

- La création d'un Parc WORK OUT sur le parc de la Sablière
- La création d'un espace sportif avec plusieurs modules accessibles à tous au Parc des Samoreaux
- La création d'un city stade au niveau de la Sablière dont le projet a été élaboré en concertation avec les (jeunes) habitants de la ville
- L'agrandissement du Parc des sports
- La rénovation du gymnase du Moulin à Vent en cours en 2025 avec des aménagements prévus

pour faciliter la pratique sportive des tous les acteurs sportifs éducatifs (service municipaux, associations, éducation nationale …)

Par ailleurs, des éducateurs sportifs rémunérés par la ville interviennent gratuitement dans les écoles de la ville, durant le temps scolaire. Grâce à cela, toutes les écoles bénéficient d'un parcours sportif qualitatif tout au long de l'année.

Centre Social

Les actions menées par le centre social tout au long de cette année 2025 sont :

- Lancement d'un nouveau cycle Crescend'O (11 enfants)
- Organisation de 4 sorties estivales intergénérationnelles :
 - Le 10 juillet au Vélorail de Lescherolles – 48personnes
 - Le 17 juillet à Ouistrehan – 53 personnes
 - Le 07 Aout à la base de loisirs de Buthier – 45 personnes
 - Le 28 Aout à Berck Plage – 54 personnes
- Réalisation d'1 sortie intergénérationnelles au Jardin d'acclimatation le 3 octobre (56 personnes), et d'une sortie séniors au marché de Noel de Marne et Gondoire (7 personnes)
- potager partagé de la résidence des Cerisiers : diverses plantations ont été réalisées avec les habitants de la résidence.
- Maintien des ateliers parents/enfants chaque mercredi en période scolaire : matinée pour les 0-4ans et après-midi pour les 5 et +.
- Permanence écrivain public bénévole : 25 rdv en 2025
- Accompagnement administratif : 17 personnes
- Coordination du carnaval (50 participants, jeunes et enfants, le jour J et pendant les ateliers de préparation)
- Organisation de 3 repas intergénérationnels (60 personnes)
- Maintien de l'atelier « bar à tricot » les lundis et vendredi après midi
- Reconduction de 2 ateliers à destination des seniors de Thorigny pour la création de décoration de Noël pour le repas des seniors.
- Participation aux évènements de la ville : Thory'stivales, course des couleurs, Thorignades, Forum de rentrée, Halloween, Repas des séniors…
- Maintien des séances gym douce avec le service des sports (25 inscrits pour une moyenne de 10 personnes par séances)
- Finalisation et mise à disposition d'un parcours de sécurité routière à destination des écoles
- Collecte alimentaire pour les animaux

Cette année 2025 est également marquée par la fréquentation de nouvelles familles, notamment sur les périodes de vacances scolaires.

Culture

La bibliothèque

Le service public de lecture a été transféré via le servie commun de lecture publique de Marne et Gondoire. Le transfert s'accompagne d'un financement communal incluant la pérennisation des actions en direction des écoles et des familles (prix des incorruptibles, dispositif national mené en partenariat avec l'association ad hoc et les écoles, et une programmation régulière de conte – heure du conte – visant à favoriser le livre et la lecture dès le plus jeune âge).

Le centre culturel

Le centre culturel du Moustier dispose d'une salle de spectacles modulable d'une capacité maximale de 320 places. Un travail est mené depuis plusieurs années pour remettre à niveau l'équipement, tant techniquement que juridiquement.
En 2025, la programmation a été marquée par la venue d'artistes confirmés et la mise en œuvre d'ateliers, de temps de rencontres avec les publics, notamment les scolaires.
Lorsque le lieu n'est pas occupé par les associations, les établissements scolaires ou les spectacles programmés, il est prêté dans le cadre de convention de résidence aux compagnies de la scène locale.
Des actions hors-les-murs, dont plusieurs en partenariat avec les services Petite Enfance, Accueils de loisirs, Jeunesse et sports, ou encore le Centre Social et les établissements scolaires du territoire communal, complètent le dispositif d'actions culturelles menées au Centre Culturel du Moustier. Des ateliers de pratiques artistiques ont été développé avec les artistes programmés (chanson, écriture, théâtre).

Enfin, c'est le service culturel qui porte l'action en partenariat avec « Lire c'est partir », permettant d'offrir, deux fois par an, un livre à chaque élève des écoles primaires de la commune (en juin et décembre).

La programmation 2025/2026

-Ouverture de saison : Spectacle ZZAJ le 4octobre
-Théâtre jeune public, Gretel et Hansel, le 15 octobre
- Théâtre jeune public, Le petit poilu illustré, le 5 novembre
-Danse, Barbara, le 15 novembre
-Théâtre, Violences conjuguées, 22 novembre
-Théâtre, Macbett de Ionesco,29 novembre
-Concert, Orchestre d'Harmonie de Thorigny, le 6 décembre
-Théâtre, Le Cid de Corneille, 24 janvier
-Théâtre, Vernon Subutex, 7 février
-Spectacle jeune public, Ce matin-là, 11 février
-Théâtre jeune public, Ombres, 18 février
-Danse, Momentos, 14 février
-Théâtre jeune public, Pourquoi les chats ne nous parlent pas,11 mars
-Festival In your fest, Samedi 11 Avril
-Concert Orchestre d'Harmonie de Thorigny, 6 juin
-Clôture de saison, concert Drum Brothers, samedi 30 mai

Associations :
Orchestre d'Harmonie de Thorigny, Ajt Danse, CLT Théâtre, Litho,

Marne et Gondoire :
3 concerts des élèves du conservatoire de musique.
6 contes de la Bibliothèque et les prix des incorruptibles dans la salle de spectacle.
4 contes dans l'auditorium.

Spectacles des écoles :
Gambetta, Clémenceau, Les Pointes, Les Cerisiers

Cet exposé étant fait, il est demandé au Conseil d'adopter ledit rapport

Il est procédé au vote. A l'unanimité, le Conseil prend acte et approuve le rapport.

1.3 – Rendu compte fongibilité des crédits en M 57

La M57 fixe les règles de fongibilité des crédits : elle autorise le Maire à effectuer des virements de chapitre à chapitre par une décision puis d'en rendre compte au Conseil Municipal. IL est rappelé que ce processus a été autorisé par délibération 2026/04/050 du 23 avril 2026.

La délibération 2023/02/037 du 29 mars 2023 autorise le Maire à signer une convention entre la Ville de Thorigny et celle de Pomponne concernant les frais de restauration pour les élèves.
Cependant, il manque 1 000€ afin de mandater la facture envoyée par Pomponne.
Il convient d'effectuer un virement de 1 000€ du chapitre 65 article 657348 – subvention de fonctionnement autres communes au chapitre 011 article 62875 – Remboursement communes membres du GFP.
Il est demandé au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce rendu compte, ce qu'il fait.

1.4 – Rendu compte sur les régies

En vertu de la délibération n°2026/03/016 en date du 3 avril 2026, autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 alinéas 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a procédé à la modification d'un arrêté de création de régie.

Il s'agit de la régie de recettes Multi-Accueil : ajout de moyen de paiement par carte bancaire pour les familles.

L'arrêté modificatif a au préalable reçu un avis conforme de la Trésorerie de Chelles.

Il est demandé au Conseil de prendre connaissance du présent compte rendu, ce qu'il fait.

MARCHES PUBLICS

2.1- Rendu compte

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal, qu'en vertu de la délibération n° 2026/03/016 du 09 avril 2026 lui donnant différentes délégations, elle a signé divers marchés, accords-cadres et avenants pour les prestations suivantes :

12_2024L08 – AVENANT N°3 DE PLUS VALUE – TX DE RENOVATION THERMIQUE DU COMPLEXE SPORTIF – LOT 08 PLOMBERIE-SANITAIRE CVC :

Titulaire : **BCP (77)**
Montant de l'avenant n°3 : **3.810,00 € HT**
Objet de l'avenant n°3 : **Prestations supplémentaires ne figurant pas au marché initial**

Prolongement du réseau gaz au compteur, suite à une erreur d'implantation de l'armoire gaz, il est nécessaire de déconnecter, prolonger et reconnecter le réseau gaz jusqu'à la nouvelle implantation.

Date de notification : **27/04/2026**

12_2024L12 – AVENANT N°3 DE PLUS VALUE – TX DE RENOVATION THERMIQUE DU COMPLEXE SPORTIF – LOT 12 REVETEMENTS DE SOLS-PEINTURE-SIGNALETIQUE-NETTOYAGE :

Titulaire : **BERNIER (77)**
Montant de l'avenant n°3 : **12.975,00 € HT**
Objet de l'avenant n°3 : **Prestations supplémentaires ne figurant pas au marché initial**

Réalisation de peinture et de sol dans les locaux de stockage DOJO/danse et cage d'escalier.

Date de notification : **27/04/2026**

12_2024L11 – AVENANT N°1 DE PLUE VALUE – TX DE RENOVATION THERMIQUE DU COMPLEXE SPORTIF – LOT 11 PLATRERIE-FAUX PLAFONDS :

Titulaire : **ITG (77)**
Montant de l'avenant n°1 : **8.758,40 € HT**
Objet de l'avenant n°1 : **Prestations supplémentaires ne figurant pas au marché initial**

Fourniture et pose de faux plafonds DOJO/danse, suite à un ajout de superficie non prise en compte dans le marché initial.

Date de notification : **28/04/2026**

12_2024L06 – AVENANT N°3 DE MOINS VALUE – TX DE RENOVATION THERMIQUE DU COMPLEXE SPORTIF – LOT 06 METALLERIE-SERRURERIE :

Titulaire : **SMA (93)**
Montant de l'avenant n°3 : **- 493,00 € HT**
Objet de l'avenant n°3 : **Prestations retranchées et prestations supplémentaires ne figurant pas au marché initial**
Ajout d'un auvent 3 pentes au-dessus de la porte (y compris plans, études, nacelle et aménagement potelets) et suppression de 4 blocs portes extérieures.

Date de notification : **09/06/2026**

12_2024L09 – AVENANT N°3 DE PLUS VALUE – TX DE RENOVATION THERMIQUE DU COMPLEXE SPORTIF – LOT 09 ELECTRICITE/CFO-CFA :

Titulaire : **SEMT (77)**
Montant de l'avenant n°3 : **12.288,25 € HT**
Objet de l'avenant n°3 : **Prestations supplémentaires ne figurant pas au marché initial**
Fourniture et pose de câblage.

Date de notification : **09/06/2026**

12_2024L09 – AVENANT N°4 DE PLUS VALUE – TX DE RENOVATION THERMIQUE DU COMPLEXE SPORTIF – LOT 09 ELECTRICITE/CFO-CFA :

Titulaire : **SEMT (77)**
Montant de l'avenant n°4 : **3.189,69 € HT**
Objet de l'avenant n°4 : **Prestations supplémentaires ne figurant pas au marché initial**
Ajout d'éclairage sous l'auvent afin de respecter l'étude d'éclairement PMR, et ajout de l'alimentation portail.

Date de notification : **17/06/2026**

12_2024L06 – AVENANT N°4 DE PLUS VALUE – TX DE RENOVATION THERMIQUE DU COMPLEXE SPORTIF – LOT 06 METALLERIE-SERRURERIE :

Titulaire : **SMA (93)**
Montant de l'avenant n°4 : **5.433,45 € HT**
Objet de l'avenant n°4 : **Prestations supplémentaires ne figurant pas au marché initial**
Fourniture et pose d'un lettrage sur la façade.

Date de notification : **17/06/2026**

Le Conseil prend acte de ce rendu compte.

SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

3.1- Convention avec la CAMG pour la tranche 2 de la rue du Mal Gallieni

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement, la CAMG réalise des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement de la rue du Maréchal Galliéni à Thorigny sur Marne. Ces travaux d'assainissement font l'objet d'un marché public se limitant à la reprise de voirie au niveau de la tranchée. Les autres éventuels travaux de reprise de voirie ou de trottoir, sont à la charge de la commune.

Pour le côté Ouest de la rue Galliéni, la ville de Thorigny a pris directement en charge les travaux de réfection de voirie et de trottoirs (budget 2026).

Pour la partie Est de la rue, il est proposé de retenir la solution de conventionnement au regard de la nécessité de faire la réfection de la voirie dès la fin des travaux d'assainissement.
La communauté d'agglomération a sollicité son bailleur de voirie pour établir un devis et se verra rembourser en totalité les travaux réalisés pour le compte de la commune (budget 2027).

Objet de la convention : La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la CAMG finance et se fait rembourser les frais relatifs à la reprise de voirie et trottoir suite aux travaux d'assainissement de la rue du Maréchal Gallieni à Thorigny sur Marne

Signataires de la convention : Madame Bouchra FENZAR-RIZKI maire de Thorigny-sur-Marne et Monsieur Jean-Paul Michel président de la CA Marne et Gondoire

Durée de la convention : la convention est signée pour la durée des travaux

Prévisionnel financier : 359 400.83 € TTC (devis établi sur la base du bail intercommunal de voirie)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

Il est procédé au vote. A l'unanimité, le Conseil

VALIDE le projet de convention avec la CA de Marne et Gondoire,
ENTEND que cette convention est conclue pour la durée des travaux,
AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents,

3.2- Périmètre d'étude



Située à l'Est de Paris, Thorigny-sur-Marne est une commune du département de la Seine-et-Marne (77) et de la région Île-de-France. Elle compte 10 405 habitants et s'inscrit dans un territoire urbanisé. La ville fait partie de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Elle est bordée par la Marne, tout en jouxtant des communes telles qu'Annet-sur-Marne, Jablines, Dampmart, Lagny-sur-Marne et Carnetin. La proximité de Thorigny-sur-Marne avec l'aéroport Paris-Charles de Gaulle lui confère une certaine dynamique

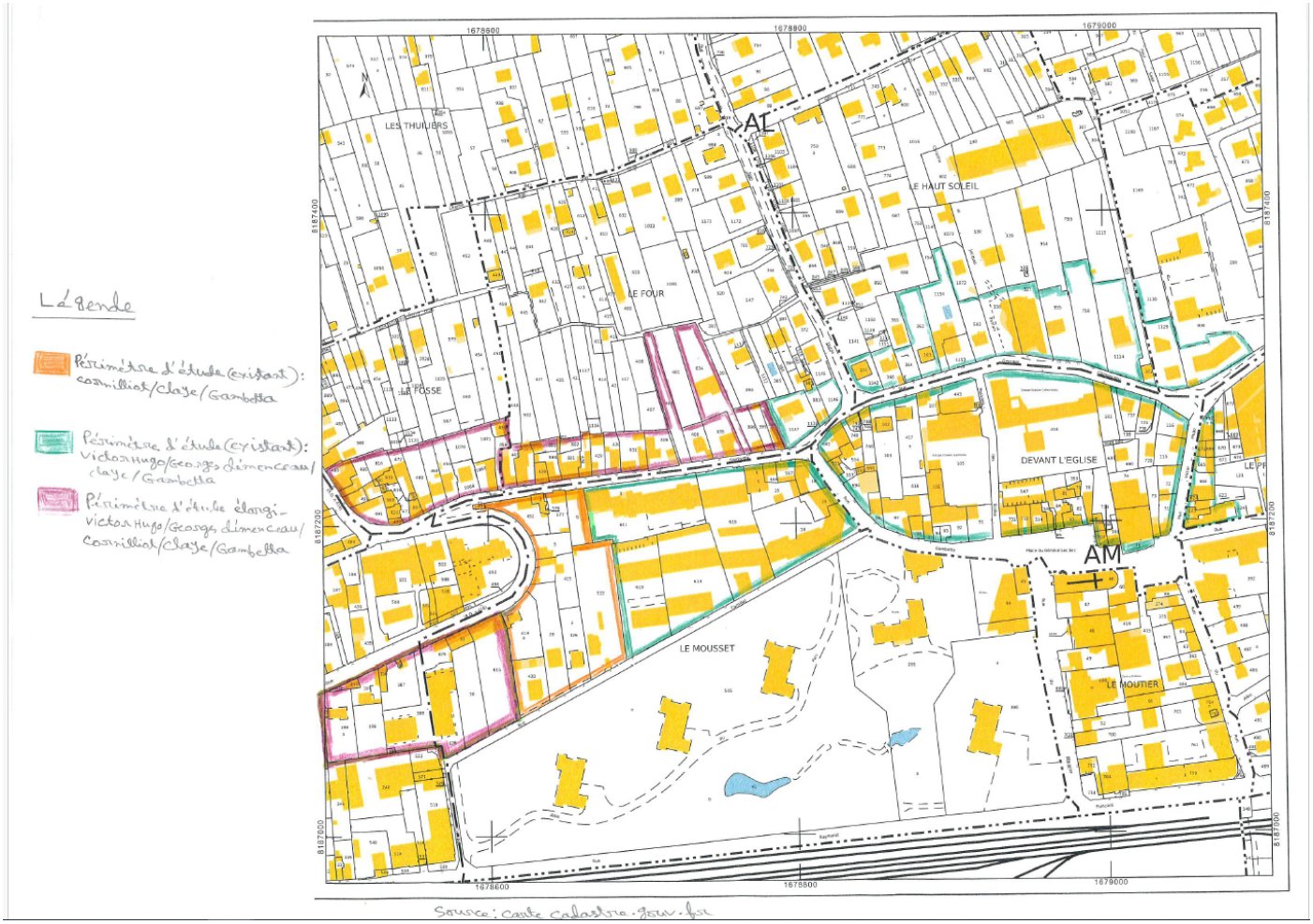
économique et territoriale.
La commune s'étend sur deux coteaux. Le côteau sud fortement urbanisé, contraste avec le coteau nord, où dominent des terres agricoles et la forêt régionale de la Vallières. Toutefois, ce territoire est exposé à divers risques naturels : inondations, éboulements et affaissements.

Rappel du Contexte de présente délibération :

La commune s'est engagée dans un projet de requalification de son centre-ville. Afin d'assurer la maîtrise foncière et de garantir une mutation urbaine cohérente et qualitative, un premier périmètre d'étude désigné sous le nom de périmètre d'étude **CORNILLOT/CLAYE/GAMBETTA** avait été instauré entre le centre-bourg et le pôle multimodal. Ce secteur initial présentait des contraintes fortes : déclivité marquée du site, desserte routière complexe et présence d'un bâti existant remarquable.
Par la suite, une extension de ce périmètre a été adoptée sous le nom de périmètre d'étude **VICTOR HUGO/GEORGES CLEMENCEAU/CLAYE/GAMBETTA** dans une zone voisine. L'objectif était d'étendre la cohérence urbanistique entre le centre-bourg et le pôle gare, de préserver le patrimoine bâti, d'anticiper les mutations foncières dans la zone de connexion inter-pôles, et de faciliter des projets structurants (mobilité, infrastructures, densification maîtrisée et mixité fonctionnelle).

Justification de la présente extension et urgence de la mesure

Récemment, une réflexion approfondie menée autour des espaces publics et de la requalification de la rue Gambetta a mis en évidence une forte dynamique de mutation foncière sur le secteur adjacent.
Alors que les périmètres précédents n'intégraient que partiellement cette voirie (quelques parcelles en partie basse lors de la première phase, puis le reste de la partie basse lors de la seconde), la situation actuelle exige une action immédiate. Le secteur connaît une pression foncière rapide qui nécessite d'élargir le périmètre d'étude à l'intégralité de la Rue de Gambetta depuis sa partie haute jusqu'à la Rue de Claye (qui en marque l'extrémité, plan joint).
Par ailleurs, le diagnostic territorial met en évidence que la dynamique de mutation urbaine dépasse les limites du périmètre initialement envisagé. Une portion de la rue de Claye située dans la continuité immédiate du périmètre d'étude CORNILIOT/CLAYE/GAMBETTA existante, fait face aujourd'hui à une intensification de la pression foncière. Afin d'éviter cette pression foncière il apparait indispensable d'adopter une approche globale.
L'extension du périmètre à cette portion de voie permettra de garantir la cohérence des aménagements à venir, de maîtriser le foncier de manière continue et de concevoir un plan de circulation unifié, répondant aux défis de mobilité de l'ensemble de ce secteur en pleine mutation.



L'urgence de cette délibération, présentée sur table

En effet, Les mutations lourdes de ce secteur doivent s'intégrer dans une vision globale, en particulier sur la question critique des déplacements qui se trouve aujourd'hui dans une impasse. Accorder des droits à bâtir à ce stade sans régler la question de circulation, paralyserait durablement le quartier pour les trois prochaines décennies. La présentation en urgence de cette délibération se justifie par la nécessité absolue d'encadrer ou de surseoir aux initiatives privées non coordonnées. Sans cette intervention immédiate, la cohérence globale de l'aménagement, la maîtrise des flux de mobilité et le contrôle foncier de la commune risquent d'être définitivement compromis.

L'intégration de ce nouveau secteur permettra à la commune :

- D'assurer une cohérence urbanistique globale entre le centre-bourg et le pôle gare.
- De sécuriser les flux et les mobilités induits par les futures opérations.
- De Préserver et valoriser le patrimoine bâti du centre-bourg.
- D'anticiper et maîtriser les transformations foncières face à la pression immobilière actuelle.
- De Définir des orientations d'aménagement claires (densification maîtrisée, mixité fonctionnelle).

Il est demandé au Conseil d'adopter la présente délibération.

Il est procédé au vote. S'abstiennent M DA SILVA, M PARODI, Mme DESPRES, M ZITA, votent contre M GUILLEMET par procuration, Mme LELOUP par procuration, M HAMELIN, Mme GUICHON-VATEL, M MERRAR. Le reste du Conseil vote pour. A la majorité, le Conseil :

APPROUVE la mise en place d'un périmètre au titre de l'article L 424-1, 2eme alinéa du Code de l'Urbanisme, dit « périmètre d'études élargi » sur l'ensemble du secteur concerné, dans un périmètre délimité par le plan ci-dessus en violet

DECIDE que la procédure de sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre.

INDIQUE que la présente délibération fera l'objet d'une mention en caractère apparent dans un journal à diffusion départementale et sera affichée pendant un mois en Mairie et au Centre Technique et d'Urbanisme Municipal, en application des dispositions de l'article R 424-24 du Code de l'Urbanisme

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

VOEUX

4.1 – Vœux demandant à l'Etat un plan national de rénovation des écoles, proposé par le Groupe « Ensemble pour Thorigny »

La France et l'Europe viennent de vivre la vague de chaleur la plus intense de l'histoire récente, rendant une fois de plus extrêmement concret les effets des changements climatiques.
Parmi les multiples conséquences, les effets sur les bâtiments scolaires ont largement été relayés dans les médias et la population.
La situation exceptionnelle (mais qui se répète de plus en plus, et de plus en plus tôt) souligne combien il serait opportun que la Nation fasse le choix d'investissements massifs en faveur de la transition écologique.
À ce titre, un rapport du Sénat (https://www.senat.fr/rap/r22-800/r22-80024.html#toc454) mettait un exergue le chiffre d'environ 40 milliards le montant des travaux nécessaires pour atteindre l'objectif national de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments scolaires (élémentaire et secondaire réunis).
Ce chiffre est raisonnablement hors de portée des finances des différentes collectivités locales, notamment des communes pour ce qui concerne les écoles.
Pourtant, à l'échelon communal, les élus souhaitent s'engager sur un parcours long de rénovation au niveau BBC (bâtiments basse consommation) des équipements existants.
Ici, à Thorigny-sur-Marne, le conseil municipal affirme unanimement y être prêt. Mais les finances communales ne pourront, seules, en supporter le coût. C'est pourquoi nous exprimons la nécessité que l'État, dès l'élaboration du budget 2027, lance un plan de soutien aux collectivités locales pour la rénovation du bâti scolaire.

Par ailleurs, il est bon de rappeler que les collectivités locales sont le premier investisseur public et donc créateur d'activités économiques et d'emplois. Un plan national de rénovation du bâti scolaire ne manquera donc pas d'avoir des effets positifs sur les plan économiques et de l'emploi.
Motion adressée à : M. le Premier Ministre, Mme la Ministre de la Transition écologique et Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

Il est procédé au vote. Le vœux est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.